



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-215**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1215235A-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : SERVICE CIVIQUE - ATTRIBUTION SUBVENTION - SOLDE

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SERVICE CIVIQUE - ATTRIBUTION SUBVENTION - SOLDE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 24 Novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention de partenariat entre l'association Unis Cité Méditerranée et la Ville d'Aix-en-Provence pour une durée d'un an afin de poursuivre l'accueil des volontaires du service civique sur la commune, dans le cadre du projet « ambassadeurs aixois ».

La convention adoptée par la délibération n° DL.2021-911 du Conseil Municipal du 24 novembre 2021 a fixé le montant de la subvention de la Commune à 62 000 € au titre de la promotion pour 24 volontaires. Un premier acompte d'un montant de 20 600 € a été versé lors de l'adoption de la convention sus-mentionnée.

Parmi les projets développés par la promotion actuelle, nous pouvons noter par exemple :

- Pour le développement durable et les moyens généraux : participation à la Fête du Vélo, aux ateliers Savoir rouler à vélo de la Direction des Sports, accompagnement des familles lors de l'expérimentation de la Rue Scolaire. Également des ateliers sur le tri des déchets et le recyclage auprès des agents de la Ville,
- Pour les serres municipales : accompagnement des classes lors des ateliers de bio-diversité,
- Pour la Cité du Livre : animations autour du livre et du jeu,
- Pour la Jeunesse : création d'un jeu de l'oie pour promouvoir le Parcours de l'Engagement et animations du jeu auprès de groupes de jeunes dans les centres sociaux, à la Mission Locale, et auprès d'autres volontaires en service civique,

- Pour la mission transversale communication : réalisation d'un reportage sur la Festival du Film Judiciaire, création de posts sur la page Instagram Unis Cité Aix, valorisation des missions.

20 places ont été proposées sur la promotion 2021-2022, contre 24 prévues initialement dans la convention. Elles ont toutes été pourvues et seulement 3 désistements sont intervenus tardivement. La motivation et la faculté d'engagement des volontaires a été mieux évaluée cette année lors des jurys de sélection, ce qui a permis un meilleur suivi et une qualité améliorée dans le déroulement des missions.

Du fait de ces éléments de bilan, il convient aujourd'hui de solder le montant de la subvention à hauteur de 33 000 €. En effet, la subvention versée à Unis Cité intègre la contribution obligatoire que la collectivité d'accueil doit verser aux volontaires via l'association, qui correspond à l'indemnité de 107,68 euros par jeune et par mois. Du fait de l'effectif moins important sur la promotion 2021-2022, le solde de la subvention se trouve donc minoré, conformément aux termes de la convention qui lie la Ville et l'association. Cette estimation a été effectuée sur la base des éléments de bilan transmis par Unis Cité.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'ajuster le montant initialement projeté pour 24 places soit 41 400 € par l'adoption d'un avenant correspondant.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que le montant de la subvention pour la promotion 2021-2022 est fixé à 53 600 € (20 600 € en 2021 et 33 000 € en 2022)
- **ATTRIBUER** le solde de la subvention de 33 000 € de la promotion 2021-2022.
- **ADOPTER** l'avenant correspondant figurant à l'annexe du présent rapport.
- **AUTORISER** sa signature par Mme le Maire ou l'Élu délégué.
- **DIRE** que le montant de la dépense de 33 000 € (trente-trois mille euros) sera imputé sur la ligne budgétaire (6779) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

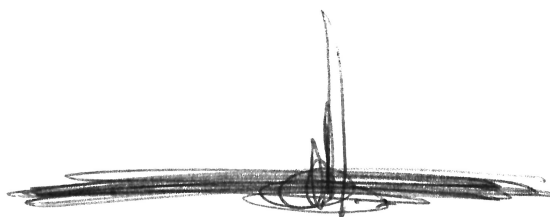
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00